

Concours images générées en IA « Nature au futur »

Règlement

Article 1 – Objet du concours

À l'occasion de l'évènement *Code 404*, organisé par la bibliothèque municipale du Havre, La Ville du Havre, par l'intermédiaire de la Direction de la Lecture publique et de l'accès à la Connaissance (désigné ici comme « organisateur »), organise un concours d'images générées en intelligence artificielle du 1^{er} juin au 30 août 2023.

Le thème : Nature au futur

Les participants sont invités à réaliser des images en utilisant une intelligence artificielle sur le thème « Nature au futur » et participer au concours en transmettant leurs images par mail.

Article 2 – Modalités de participation

La participation au concours est ouverte du jeudi 1^{er} juin 2023 à 10h au jeudi 31 août 2023 à 19h (heure de Paris), à toute personne de plus de 13 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion de toute personne ayant participé à l'élaboration directe dudit règlement ainsi que leur famille proche.

Chaque participant doit transmettre son ou ses images selon les modalités suivantes :

- envoyer par mail son ou ses images à l'adresse : ia.lehavre@gmail.com.
- le mail doit obligatoirement comprendre dans son message : le nom, le prénom et le numéro de téléphone du participant.

Article 3 – Limitation de participation

La participation est limitée à cinq visuels par participant.

La participation est exclusivement limitée au mail. Aucune participation par courrier papier ou par tout autre support ne sera prise en compte.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera ipso facto la nullité de sa participation.

Article 4 – Exposition

Une exposition d'une sélection des images générées en IA sera organisée dans les bibliothèques municipales du Havre entre le mercredi 4 octobre et le samedi 4 novembre 2023.

La participation au présent concours implique, pour les images qui seront sélectionnées par le jury, que les participants acceptent que leur(s) image(s) soi(en)t exposée(s) dans les bibliothèques municipales du Havre du mercredi 4 octobre et le samedi 4 novembre 2023.

Les images exposées seront sélectionnées uniquement parmi les participations conformes au règlement.

Un jury, composé de bibliothécaires et nommé par l'organisateur, sélectionnera une vingtaine d'images parmi toutes celles transmises par mail. Le jury évaluera plusieurs critères : respect du thème, technique, esthétisme, originalité, émotion.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute image :

- ne respectant pas le thème imposé ;
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage/taille du fichier) ;
- vulgaire ;
- diffamatoire ;
- en contradiction avec les lois en vigueur ;
- faisant appel à la haine raciale ;
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc.) ;

Les auteurs des photos sélectionnées pour être exposées seront contactés par mail ou par téléphone par l'organisateur.

À la fin de l'exposition, les participants dont les images ont été exposées pourront récupérer gratuitement le tirage papier de leur photo. Pour cela, ils devront se présenter à l'accueil de la bibliothèque Oscar Niemeyer à partir du 7 novembre 2023, aucun envoi ne sera réalisé par voie postale.

Article 5 – Prix

Parmi la vingtaine d'images sélectionnées pour l'exposition, un prix du public sera décerné après vote du public sur le site où l'intégralité de la sélection sera visible : Bibliothèque Oscar Niemeyer, entre le 4 octobre 2023 à 11h et le 4 novembre 2023 à 18h. L'Organisateur mettra à disposition du public des bulletins de vote et des urnes.

Les trois lauréats choisis par le public seront contactés par mail ou par téléphone entre le 7 et le 10 novembre 2023 et recevront leur prix en main propre, sur rendez-vous avec l'Organisateur.

Les lauréats auront deux mois pour récupérer leur lot à l'accueil de la bibliothèque Oscar Niemeyer si aucun rendez-vous n'est possible avec l'Organisateur. Aucun envoi de lot ne se fera par voie postale.

Les lauréats du prix du public recevront chacun un lot surprise. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de ces derniers à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à un échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Article 6 – Droits photographiques

Les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont autorisés à utiliser les éléments protégés par des droits d'auteur dans leurs photos générées par des IA, qu'ils respectent toutes les licences ou restrictions liées à ces éléments et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord.

Les participants s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par le réseau des bibliothèques municipales du Havre des images transmises dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les réseaux sociaux de l'organisateur (Instagram, Facebook et Twitter), sans restriction ni réserve, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication. Les photos seront publiées sous le nom et prénom de leur auteur tel que précisé dans le mail de participation.

Article 7 – Protection des données à caractère personnel

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate de la participation du candidat et le cas échéant la restitution du lot dans le cas où celui-là aurait été remis au gagnant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment.

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique par l'organisateur destiné à organiser ce concours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Organisateur à l'adresse suivante : Bibliothèque Oscar Niemeyer, 2 place Oscar Niemeyer – 76600 LE HAVRE ou par mail (biblio-webmaster@lehavre.fr)

Article 8 – Décision des organisateurs

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement et selon la nature de la demande par l'Organisateur.

Fait au Havre, le 31 mai 2023.